



[TRADUCTION]

Ottawa, le 20 octobre 2000

DOSSIER : 2000-UO-TI-29

TITULAIRES DE DROIT D'AUTEUR INTROUVABLES

Licence non exclusive délivrée à Judy Dueck pour la reproduction d'une gravure

Conformément aux dispositions du paragraphe 77(1) de la *Loi sur le droit d'auteur*, la Commission du droit d'auteur accorde une licence à Judy Dueck comme suit :

- 1) La licence autorise la reproduction d'une gravure du tableau d'Elwin (ou Edwin) Edwards intitulé « September Eve » publiée par *The Artistic Publishing Company* (année de publication inconnue).

Un exemplaire unique de l'œuvre pourra être reproduit.

- 2) La licence expire le 31 décembre 2000. La reproduction autorisée doit donc être terminée au plus tard à cette date.
- 3) La licence est non exclusive et valide seulement au Canada. Ailleurs, c'est la loi du pays qui s'applique.
- 4) Judy Dueck rendra la somme de 25 \$ pour l'œuvre à toute personne qui établit, avant le 31 décembre 2005, qu'elle est titulaire du droit d'auteur sur l'œuvre visée par la présente licence.
- 5) La présente licence ne prend effet qu'à compter du moment où l'auteure de la demande de licence produit, auprès de la Commission, son engagement à respecter les modalités énoncées au paragraphe 4) ci-dessus.

Le secrétaire général,

A handwritten signature in black ink that reads 'Claude Majeau'.

Claude Majeau